



Bar à chicha

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 3 janvier 2008

Il y a un bar à chicha près de Nation à Paris (je n'ai pas vu de numéro de rue mais c'est à côté du 296, rue du faubourg Saint-Antoine) qui fait des soirées privées depuis le 2 janvier pour laisser ses clients fumer. Pouvez-vous intervenir pour obtenir la fermeture de ce bar ? J'ai appelé la police qui m'a répondu qu'ils faisaient ça pour contourner la loi et il s'en fichait un peu !

Réponse :

L'association n'a pas vocation à poursuivre toutes les infractions qui lui sont présentées, et de plus, elle n'en a pas les moyens.

DNF privilégie l'information, la formation et l'accompagnement des victimes du tabagisme. Le travail de contrôle est du ressort des agents assermentés à cet effet et, les concernant, DNF effectue un travail de fond très important qui devrait permettre à chacun de retrouver la mission qui est la sienne. C'est précisément dans cet objectif que l'affaire du café rebelle de Lyon a été mise en place car l'aspect symbolique de son appel très médiatisé à l'incivisme ne pouvait pas rester sans réponse.

Si vous estimez que ce bar à chicha doit être sanctionné, réitérez votre appel au commissariat de police ou même au préfet de police.